

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 décembre 2020.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5482-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture

APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant ou modifiant les items suivants :

10.1- Réunion du 17 décembre 2020 à huis clos

10.2- Viridis

10.3- Décision climat municipalités 2, volet 2

10.4- Modification résolution #5248-19

10.5- Lettre de remerciement à Monsieur Jean-Claude Fortin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5483-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 novembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 17 décembre 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5484-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants 455 313,75 C/P : \$, salaires : 55 659,73 \$, pour un montant total de \$ 510 973,48 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO: 5485-20

FRAIS IMPRÉVUS COMPACTEUR

CONSIDÉRANT que le compacteur nous a été livré avec des déficiences qui ont entraîné des retards sur la compaction des cellules;

CONSIDÉRANT que ces mêmes déficiences ont obligé la Régie à louer de la machinerie lourde;

- CONSIDÉRANT que des frais de transport seront liés à ces inconvénients;
- CONSIDÉRANT que ces déficiences relèvent du fournisseurs ADF Diesel;
- CONSIDÉRANT que c'est à l'entreprise ADF Diesel de livrer un équipement fonctionnel à 100 % lors de la livraison;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Régie demande un crédit à l'entreprise ADF Diesel sur le coût de la réparation du compacteur Caterpillar 826G, afin de compenser pour les inconvénients encourus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5486-20

DATE DE L'ASSEMBLÉE DU MOIS DE JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en janvier 2021 soit tenue le 21 janvier prochain.

RÉSOLUTION NO: 5487-20

SERVICE DE LABORATOIRE 2021

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., par sa résolution #4884-16 adoptée le 22 août 2016, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 36 mois avec option de prolongement de 12 ou 24 mois;
- CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2016) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;
- CONSIDÉRANT que des approches ont été faites auprès d'AGAT Laboratoires pour prolonger l'entente survenu en 2019 pour une autre année;
- CONSIDÉRANT qu'AGAT Laboratoires a accepté de prolonger l'entente pour une année de plus;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les documents déposés et accorde à AGAT Laboratoires le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir au cours de l'année 2021, et ce, selon la même offre qu'en 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5488-20

ENTENTE CARTONEK

CONSIDÉRANT que la Régie a signé une entente avec Cartonek, résolution #4643-15, concernant la récupération du carton;

CONSIDÉRANT que les entreprises apprécient ce service;

CONSIDÉRANT que Cartonek est prêt à continuer l'entente pour 2021, à un coût de 50 \$/tonne;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Cartonek pour la récupération du carton sur le territoire de la Régie, au coût de 50\$/tonne, plus les conditions que l'on retrouve dans la résolution #4643-15.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5489-20

RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020 À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

CONSIDÉRANT que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentment et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, est abrogé;

CONSIDÉRANT que l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et prise de décisions pour la période de la pandémie devra être publié sur notre site internet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que la réunion du 17 décembre 2020 soit tenue par visioconférence, à huis clos et enregistrée. Son contenu devra être disponible sur le site Internet de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5490-20

MODIFICATION RÉSOLUTION #5248-19

CONSIDÉRANT que ce conseil a accepté des travaux au SMBR; ces travaux permettront de corriger les paramètres déficients, tout en assurant la pérennité de l'alimentation en eau pour plusieurs années à venir, résolution #5248-19;

CONSIDÉRANT que des frais d'ingénieurs et des frais d'entrepreneurs sont nécessaires pour cette réalisation;

CONSIDÉRANT que ces frais d'entrepreneurs sont payés par le surplus accumulé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte d'ajouter à la résolution #5248-19 : « Que ces travaux soient financés par le surplus accumulé de la Régie ».Dépenses au montants de

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5491-20

DÉPART À LA RETRAITE DE M. JEAN-CLAUDE FORTIN

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Claude Fortin a remis sa lettre de départ à la retraite;

CONSIDÉRANT que M. Fortin était à l'emploi de la Régie depuis 17 ans;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil remercie M. Fortin pour ses précieux services durant les 17 dernières années;

QU'UNE lettre soit envoyée à M. Fortin.

ADOPTÉE

Les membres de ce conseil sont informés des développements dans le dossier Viridis

Les membres de ce conseil sont informés de la décision concernant la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme climat municipalités 2, volet 2.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO: 5492-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX